

Editions de Média d'Informations Régionales  
Siège social : 1, rue Jules Guesde - 91130 RIS-ORANGIS  
Administratif - Commercial : 01 69 36 57 69  
Annonces Légales : 01 69 36 57 10

Journal : LE REPUBLICAIN  
Parutions : 23/05/2024, 13/06/2024  
Référence n°L028364

RIS ORANGIS, le 21 mai 2024

COMMUNE  
LE MEREVILLOIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET CRÉATION D'UN PÉRI-MÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS  
DU 13 JUIN 2024 AU 13 JUILLET 2024  
INCLUS

Par arrêté n° 2024-040 en date du 16 mai 2024, Monsieur le Maire de la commune nouvelle Le Mérevillois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA).

La personne responsable du projet est Monsieur Guy DESMURS, Maire de la commune nouvelle Le Mérevillois.

Les informations concernant le projet de révision du PLU et le projet de création d'un PDA peuvent être demandées auprès du service urbanisme à l'adresse suivante : [katia.rollet@lemerevillois.fr](mailto:katia.rollet@lemerevillois.fr)

L'enquête se déroulera à l'accueil de la Mairie de la commune Le Mérevillois du 13/06/2024 au 13/07/2024 inclus à 17h, soit pendant 31 jours consécutifs, aux heures d'ouverture de la mairie, place Hôtel de Ville - Méreville - 91660 Le Mérevillois :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,  
- Les vendredis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30,

- Les samedis de 9h à 12h.

La Présidente du Tribunal Administratif de Versailles, Madame J. GRAND D'ESNON, par décision N° E2400002878 du 13 mai 2024, a désigné Monsieur Henri MYDARZ commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Yves COTTY comme suppléant ;

Le commissaire enquêteur recevra :

Mairie de Méreville, place de l'Hôtel de Ville - Méreville - 91660 Le Mérevillois :

Jeudi 13 juin 2024 de 14h à 17h

Samedi 15 juin 2024 de 9h à 12h

Samedi 29 juin 2024 de 9h à 12h

Mercredi 03 juillet 2024 de 17h à 20h

Mercredi 10 juillet 2024 de 14h à 17h

Salle des fêtes d'Estouches, rue de la mairie - Estouches - 91660 Le Mérevillois :

Jeudi 27 juin 2024 de 14h à 17h

Un dossier d'enquête publique est disponible en support papier à l'accueil de la Mairie Le Mérevillois, 1 place de l'Hôtel de Ville - Méreville - 91660 Le Mérevillois. Ce dossier est également disponible depuis le site internet de la commune : <https://lemerevillois.fr>

Conformément aux articles L123-10 et R123-9 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet PDA, le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal de la commune Le Mérevillois, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document d'urbanisme, l'avis de l'autorité environnementale, le bilan de la concertation préalable et l'accord de la commune sur le projet de PDA.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets du PLU et PDA, pourront être :

- consignées sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et mis à disposition à l'accueil de la Mairie, place de l'Hôtel de Ville - Méreville - 91660 Le Mérevillois,

- adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de Le Mérevillois, place de l'Hôtel de Ville - Méreville - 91660 Le Mérevillois, ou par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : [katia.rollet@lemerevillois.fr](mailto:katia.rollet@lemerevillois.fr)

Les observations et propositions écrites ou orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures qui ont été fixés.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont clos par le commissaire enquêteur. Le rapport et conclusions motivées sont transmis au Maire et mis à la disposition du public à l'accueil et sur le site internet de la Mairie pendant une durée d'un an.

Le projet de révision globale du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil Municipal et

devient exécutoire après avoir été mis en ligne avec ladite délibération sur le portail national de l'urbanisme, et à l'expiration d'un délai d'un mois suivant leur transmission au Préfet.

E-MIR - Le Républicain  
Annonces Officielles  
BP 769 91002 EVRY Cedex  
RCS Evry 811 967 330  
Tél.: 01 69 36 57 10 - Fax: 01 69 36 57 20